

Juin 2026

LA TURBALLE

Votre magazine d'informations municipales



- DOSSIER : Conseil municipal
- BUDGET PRÉVISIONNEL 2026



SOMMAIRE

PAGE 3
Environnement

PAGE 4
Finances

PAGE 6
Rencontre avec...

PAGE 7
DOSSIER :
Mise en place du
conseil municipal

PAGE 11
Travaux

PAGE 12
Actualités

PAGE 14
Vie communale

PAGE 15
Parole des élus



CHÈRES TURBALLAISES, CHERS TURBALLAIS

Le 15 mars dernier, vous avez été plus de 64 % à participer à l'élection municipale. Merci pour cette mobilisation essentielle à la vie démocratique.

Vous nous avez également accordé votre confiance avec plus de 63 % des suffrages pour Ensemble pour La Turballe. Ce soutien est fort et clair : au nom de toute l'équipe, merci.

Le temps des remerciements laisse désormais place à l'action. Notre responsabilité est de travailler pour vous, et surtout avec vous, dans l'intérêt de tous. Nous sommes déjà à pied d'œuvre avec une feuille de route pour deux grands projets : la requalification de la route du Fan et la future salle polyvalente. Ces projets se construiront avec

les habitants, les associations et les acteurs locaux.

Dans ce numéro, vous découvrirez le théâtre de verdure, les nouveaux modules du skate-park et les espaces de fraîcheur.

Je souhaite également une gouvernance plus ouverte : cet édito est le premier, les prochains seront rédigés par les adjoints au maire. Je veillerai aussi à mieux partager la parole publique, reflet de la richesse de notre équipe. Soyez-en rassurés, je resterai pour ma part pleinement engagé et toujours à vos côtés, notamment lors des nombreux événements organisés par nos associations. Ces moments de partage sont essentiels à la vie de notre commune.

**JE VOUS SOUHAITE UNE
EXCELLENTE LECTURE.**

Plus d'informations sur  laturballe.fr
Suivez-nous sur tous nos réseaux



VILLE LABELLISÉE



Magazine d'informations municipales La Turballe - Juin 2026

10 rue de la Fontaine, BP 51009 - 44356
LA TURBALLE Cedex

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h/12h & 14h/17h

Le samedi : 9h/12h

☎ **02 40 11 88 00**

• **Service Communication**

✉ communication@laturballe.fr

Directeur de la publication : D. CADRO

Rédactrice en chef : M. JEAN-BAPTISTE

Rédacteurs : Élus et agents de la Ville

Création-conception : Ville de La Turballe

Crédits photos : Ville de La Turballe, PEP44

Impression : LE SILLON groupe Imprim'graph

Tirage : 6 000 ex. • Imprimé avec des encres végétales sur papier issu des forêts gérées durablement, label Imprim'vert



ENVIRONNEMENT



AFAFE* :
installation
d'habitats
pour les
oiseaux et
chauves-souris

DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER DE LA VILLE, UNE DÉMARCHE A ÉTÉ ENGAGÉE POUR SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ LOCALE GRÂCE À LA POSE DE GÎTES À CHAUVES-SOURIS ET DE NICHOURS À OISEAUX.

L'opération a été faite par un écologue : emplacements adaptés, installation entre 3 et 6 mètres, orientation des entrées au sud ou sud-ouest et positionnement hors de portée des branches pouvant faciliter l'accès des prédateurs. « *Cette approche structurée garantit des conditions d'accueil optimales pour les espèces* » précise Élisabeth LEGUIL, adjointe en charge de l'environnement.

** Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental*

Votre jardin est plein de ressources !

LE SAVIEZ-VOUS, VOTRE JARDIN EST LE MEILLEUR LIEU POUR VALORISER VOS DÉCHETS VERTS.



En les broyant vous pouvez pailler autour de vos plantes pour limiter l'évaporation, en le mélangeant vous fabriquez du compost afin d'enrichir votre sol pour de prochaines cultures. Pour les pelouses préconisez des tontes plus hautes afin de garder la fraîcheur du sol et en laissant l'herbe tondue sur place, vous le nourrissez et évitez des allers-retours en déchetterie. « *Opter pour cette pratique c'est réduire les déplacements émetteurs de CO² et limiter les achats de terreau ou autres intrants. Donc bon pour le porte-monnaie et la planète* » conclut CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, gestionnaire des 9 déchetteries de l'Agglo.



**NICHOURS À OISEAUX ET
GÎTES À CHAUVES-SOURIS**



Une commune plus verte

LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR FONT PARTIE DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE.

La ville valorise son patrimoine naturel en mettant l'accent sur la biodiversité. Cela passe donc par la renaturation de petits espaces répartis sur son territoire.

Plantes invasives

À KER ELISABETH, LA GRIFFE DE SORCIÈRE, PLANTE INVASIVE, ÉTOUFFE LES ESPÈCES LOCALES ET FRAGILISE LA DUNE.

« *Respectons notre espace public, ne plantez pas d'espèces envahissantes, restez sur les zones balisées et emportez ses déchets* » conclut Élisabeth LEGUIL en charge de l'environnement. L'herbe de la pampa est également interdite.

FINANCES



Budget prévisionnel 2026

UNE SITUATION FINANCIÈRE QUI PRÉSERVE L'AVENIR

Le budget prévisionnel a été adopté lors du conseil municipal du 23 février 2026. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement d'un total de 14 024 057 € bénéficient de bonnes rentrées fiscales et d'un excellent résultat financier excédentaire 2025.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont de 12 076 130 € et comportent une « réserve » de 3 838 459 € comparable à de l'épargne. Cette « épargne » mise à part, les dépenses de fonctionnement 2026 sont de 8 237 671 €, comparables à celles de 2025 (8 207 402 €) dont 3 245 287 € de dépenses de gestion

(énergie, fournitures, subventions, informatique, ...).

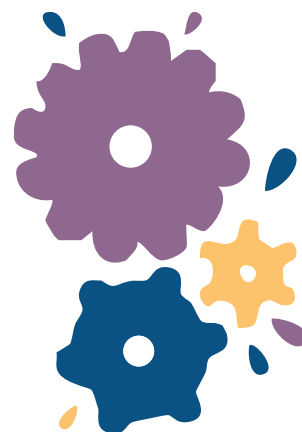
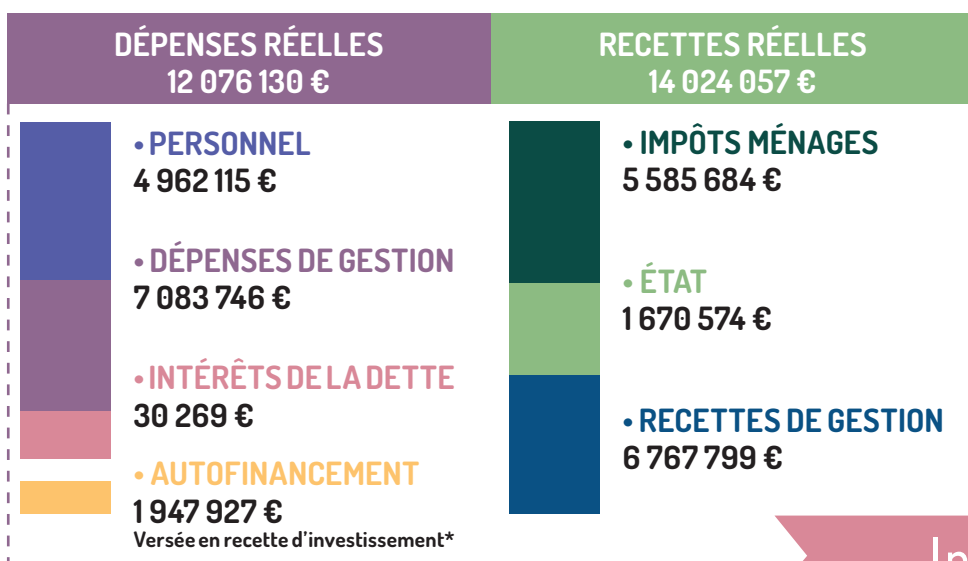
Le solde positif de fonctionnement 2025 de 6 656 152 € est dû en grande partie à la maîtrise des dépenses réelles qui ont été de 7 623 467 € pour un budget primitif de 9 953 561 € et à de meilleures recettes.

Quant à l'investissement, les dépenses d'équipement sont de 2 331 075 € permettant de financer les opérations déjà programmées et l'entretien du patrimoine.

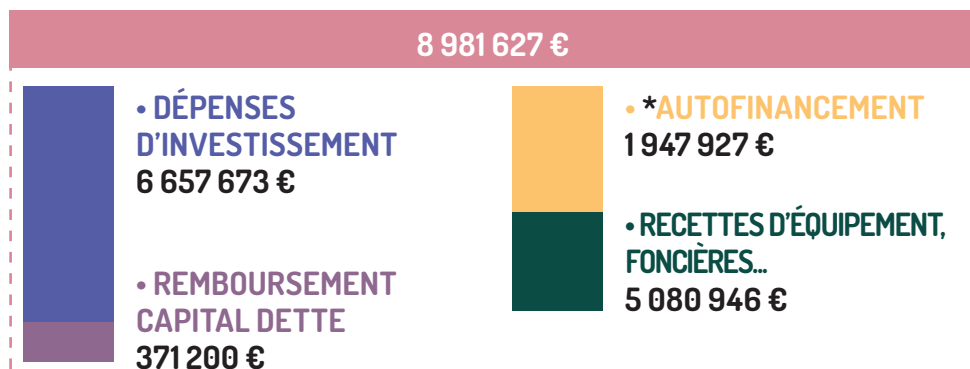
Quant à l'endettement il est désormais de 1 612 154 €. La ville a 2 200 000 € placés sur des comptes à terme.

Stratégie financière et équilibre du budget 2026

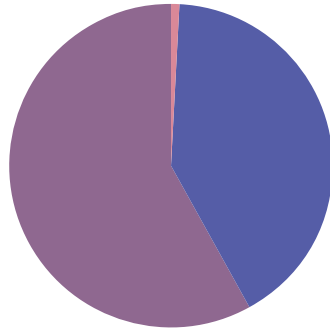
Fonctionnement



Investissement



Zoom sur les dépenses de fonctionnement en 2026



Investissements prévisionnels 2026

Cadre de vie & entretien du patrimoine

THÉÂTRE DE VERDURE
499 905 €

SÉCURITÉ & VIDÉO-PROTECTION
344 255 €

**DÉPENSES ENTRETIEN
DU PATRIMOINE**

Petite enfance, équipements sportifs, Conseil Municipal des Enfants, bâtiment de la police municipale, etc
478 000 €

ACQUISITIONS FONCIÈRES
300 000 €

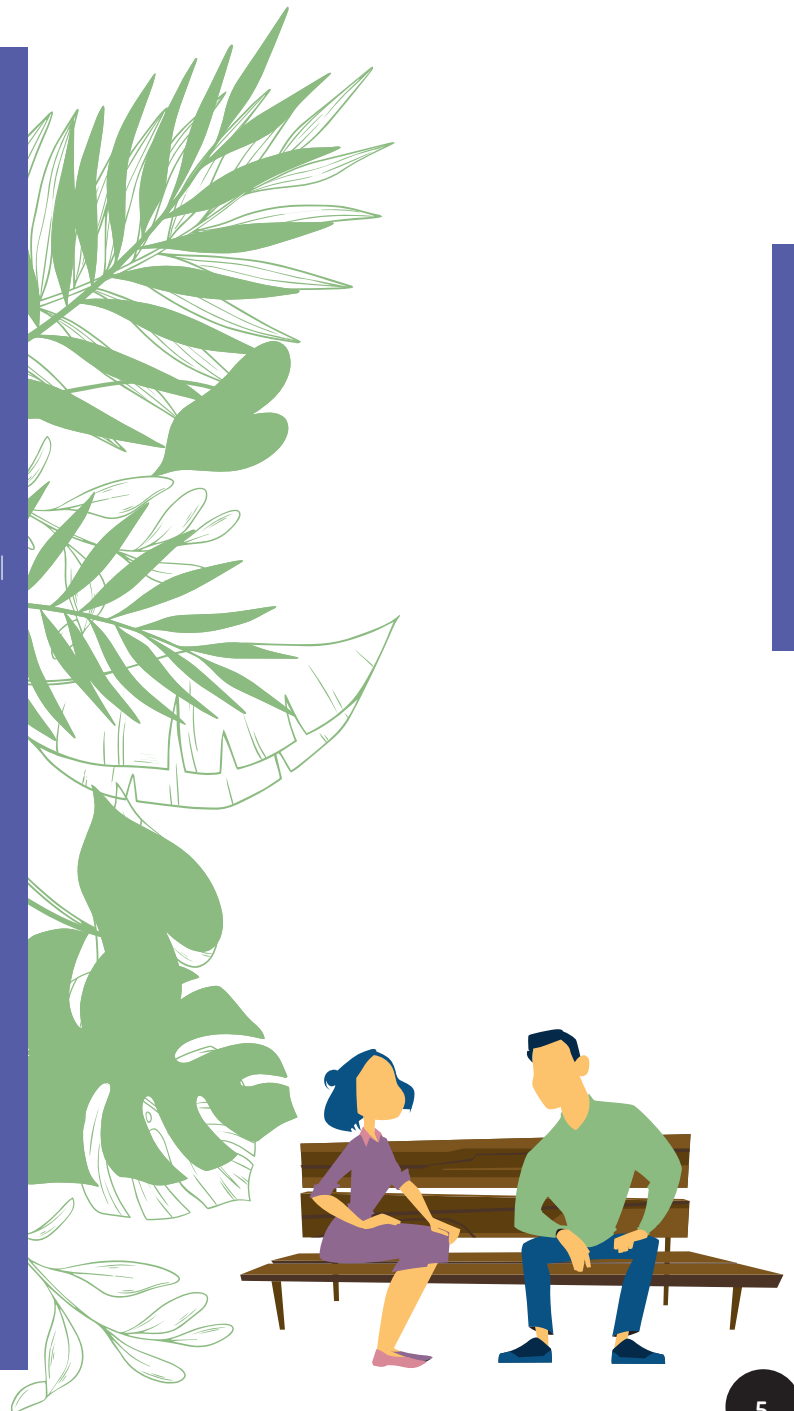
RÉNOVATION DES HALLES
105 000 €

TOITURE DE ÉCOLE JULES VERNE
100 000 €

TRAVAUX DE VOIRIE
385 215 €

PROJET CITOYEN
30 000 €

TRAVAUX CIMETIÈRES
26 000 €



RENCONTRE AVEC...

... PEP 44-49

ENTRETIEN AVEC SON DIRECTEUR ANTHONY METTLER

COMMENT PRÉSENTER VOTRE ASSOCIATION ?

L'association Pupilles de l'Enseignement Public a été créée en 1916 au niveau national pour venir en aide aux orphelins de la première guerre mondiale ; elle existe au niveau départemental depuis 1917 sous le nom de PEP Atlantique Anjou agréée par le préfet des Pays de la Loire pour la pratique des activités de jeunesse et d'éducation populaire. Situé à la Marjolaine, le Centre PEP 44-49 a été utilisé par d'autres institutions durant des années. Depuis 2023 il est entièrement dédié aux activités spécifiques des PEP sous l'égide de son association départementale. Etendu sur 3 hectares de terrain boisé, le centre bénéficie de nombreux bâtiments d'accueil construits dès 1945 complétés et agrandis en 1973.



« La Marjolaine fonctionne à l'année avec 11 permanents répartis dans les activités d'hébergement, de cuisine et d'animations en milieu marin (pêche à pied et cuisine de la mer) précise le directeur, en fonction depuis juillet 2025.



COMMENT CELA S'ORGANISE-T-IL ?

Les PEP 44-49 sont organisés autour de 2 pôles principaux :

Le pôle de la protection de l'enfance accueille sur plusieurs sites de la Presqu'île, 180 mineurs non accompagnés sous tutelle du département. Le SAMNA* a été créé en 2017.

Le pôle socio-éducatif et scolaire fonctionne par territoires entre les séjours scolaires (classes découverte), les séjours de vacances, de formation, les séminaires et l'accueil de groupe, activités proposées également par le Centre de la Ducherais à Campbon.

Le territoire de la Côte comprend également le Spot 15/25 situé à Guérande et le LAEP itinérant « les mots doux » (Lieu Accueil Enfant Parent de 0 à 6 ans) partagé sur 11 communes de CapAtlantique La Baule Guérande l'Agglo.

DE NOUVEAUX PROJETS ?

Le Centre a le projet d'ouvrir un camping à l'année à compter de juillet prochain. Il propose également la location de ses salles aux particuliers pour des événements festifs (mariage, réunions familiales, soirées musicales, artistiques, culturelles

ou sportives) ainsi qu'à toutes les associations turballaises quel que soit le projet : la collaboration avec l'association Au Gré des vents dans le cadre de son Escape Game en est déjà un bel exemple.

UN DERNIER MESSAGE À FAIRE PASSER ?

Nous sommes créateurs de souvenirs inoubliables !

Vous souhaitez davantage nous connaître :

 pep-atlantique-anjou.fr
 [la-turballe-la-marjolaine](https://www.facebook.com/la-turballe-la-marjolaine)

*Service expérimental d'Accueil temporaire de Mineurs Non Accompagnés





Mise en place du conseil municipal

LE 15 MARS 2026, LES TURBALLAIS ET LES TURBALLAISES SE SONT RENDUS AUX URNES POUR ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL.

Ce vote est l'acte fondateur de la démocratie locale : il détermine, pour six ans, celles et ceux qui administreront la commune et prendront les décisions qui rythment la vie quotidienne de chacun.

La séance d'installation marque le point de départ du mandat : c'est lors de cette première réunion que le conseil municipal s'organise et se met au travail. Les commissions thématiques ont ensuite été constituées et se réunissent désormais régulièrement. Composées d'élus de la majorité et de l'opposition, elles préparent les délibérations soumises au vote du conseil et permettent un examen approfondi des dossiers, en amont des décisions publiques.

Ce fonctionnement collégial est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il garantit que les décisions sont débattues, éclairées par un travail en amont et adoptées dans la transparence. Les séances du conseil municipal sont publiques et retransmises sur la chaîne YouTube de la Ville.

En prêtant serment, chaque élu s'engage à respecter la charte de l' élu local, inscrite dans la loi. Elle rappelle les principes d'impartialité, de probité, de prévention des conflits d'intérêts et de reddition de comptes qui fondent la confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Ce dossier vous présente les visages de votre conseil municipal, ses délégations et ses commissions. Derrière chaque fonction, il y a des femmes et des hommes engagés au service de La Turballe.

N'hésitez pas à nous solliciter : nous sommes vos interlocuteurs de proximité, à votre écoute.



Les membres du conseil municipal

À LA TURBALLE, LE CONSEIL MUNICIPAL SE COMPOSE DE 27 ÉLUS : LE MAIRE, 8 ADJOINTS, 5 CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET 11 CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le Conseil municipal est une assemblée d'élus dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune. Il a une compétence générale pour la gestion des affaires de la commune, sauf lorsqu'un texte en

charge spécifiquement le Maire ou une autre autorité administrative.

Le conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre, ou sur demande motivée d'au moins un tiers de ses membres.

MAIRE



DIDIER CADRO
Maire de La Turballe

ADJOINTS MUNICIPAUX

1^{er}



Charly CHOTARD
Finances,
Administration
générale &
Cimetières

2^e



Karine DUBOT
Vie culturelle &
Associations

3^e



Gérard BRION
Aménagement du
territoire, Cadre de
Vie & Urbanisme

4^e



Isabelle MAHÉ
Jeunesse

5^e



Daniel DUMORTIER
Famille & Solidarités

6^e



Élisabeth LEGUIL
Développement
durable,
Environnement &
Déplacements doux

7^e



Didier MARION
Espaces maritimes
& Port

8^e



Valérie GUILLO
Vie économique,
Commerciale &
Touristique

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Jean-François CARADEC
Sport



Marie-Andrée JOUANO
Personnes âgées



Michaël JEAN-BAPTISTE
Sécurité & Communication



Véronique BOICHOT
Commerce & Marché



Thierry BOURSEAU
Travaux

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



Annie BARBOT



Jérôme BIZEL-QUILLAZ



Patrice BOURGOGNE



Dominique CALLARD



Sylvie COULLIAIS



Brigitte COUDOING



Philippe TRIMAUD



Nicole SIMON

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ



Christophe CHARBONNIER



Blandine COSSADE



Julien CURET



Yannick ELAIN



Gérard MACÉ

Les compétences du conseil municipal

LES COMMISSIONS

Les commissions municipales sont des groupes de travail composés d'élus du conseil municipal. Elles servent à étudier, préparer et suivre les dossiers avant qu'ils soient présentés et votés en séance du conseil municipal.

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'organisation des commissions au sein du conseil municipal. Selon cet article, le maire est président de droit de toutes les commissions.

COMMISSION URBANISME & RÉVISION DU PLU

Président : Didier CADRO

Titulaires : Gérard BRION, Thierry BOURSEAU, Annie BARBOT, Élisabeth LEGUIL, Jérôme BIZEL-QUILLAZ, Gérard MACÉ

Suppléants : Jean-François CARADEC, Christophe CHARBONNIER

COMMISSION FINANCES

Président : Didier CADRO

Titulaires : Charly CHOTARD, Michaël JEAN-BAPTISTE, Jean-François CARADEC, Gérard BRION, Annie BARBOT, Yannick ÉLAIN

Suppléants : Marie-Andrée JOUANO, Christophe CHARBONNIER

COMMISSION CULTURE & ANIMATIONS

Président : Didier CADRO

Titulaires : Karine DUBOT, Michaël JEAN-BAPTISTE, Jean-François CARADEC, Brigitte COUDOING, Jérôme BIZEL-QUILLAZ, Gérard MACÉ

Suppléants : Véronique BOICHOT, Julien CURET

COMMISSION TRAVAUX

Président : Didier CADRO

Titulaires : Thierry BOURSEAU, Gérard BRION, Élisabeth LEGUIL, Philippe TRIMAUD, Annie BARBOT, Yannick ÉLAIN

Suppléants : Valérie GUILLON, Julien CURET

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT & DÉPLACEMENTS DOUX

Président : Didier CADRO

Titulaires : Élisabeth LEGUIL, Philippe TRIMAUD, Didier MARION, Dominique CALLARD, Valérie GUILLON, Gérard MACÉ

Suppléants : Sylvie COULLIAIS, Blandine COSSADE

COMMISSION AIDE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Président : Didier CADRO

Titulaires : Daniel DUMORTIER, Isabelle MAHÉ, Patrice BOURGOGNE, Brigitte COUDOING, Marie-Andrée JOUANO, Blandine COSSADE

Suppléants : Nicole SIMON, Julien CURET

COMMISSION SPORTS

Président : Didier CADRO

Titulaires : Jean-François CARADEC, Jérôme BIZEL-QUILLAZ, Karine DUBOT, Valérie GUILLON, Sylvie COULLIAIS, Christophe CHARBONNIER

Suppléants : Nicole SIMON, Julien CURET

COMMISSION SÉCURITÉ

Président : Didier CADRO

Titulaires : Michaël JEAN-BAPTISTE, Thierry BOURSEAU, Karine DUBOT, Patrice BOURGOGNE, Valérie GUILLON, Julien CURET

Suppléants : Philippe TRIMAUD, Christophe CHARBONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL A PLUSIEURS APTITUDES COMME :

- le vote du budget communal et des taux d'imposition locale,
- l'approbation du compte administratif (budget exécuté),
- la décision de travaux,
- la création et suppression des services publics municipaux,
- la gestion du patrimoine communal,
- l'adoption du Plan Local d'Urbanisme,
- l'accord des aides favorisant le développement économique,
- etc.

Le contrôle des actes du Conseil municipal a lieu à posteriori par le Préfet qui ne statue que sur la légalité des décisions prises. En outre, un contrôle financier est exercé par la Chambre Régionale des Comptes.

La charte de l' élu

En application de l'article L 1111-12 du code général des collectivités territoriales, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14.

CES DISPOSITIONS CONSTITUENT LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

1 Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales.

TRAVAUX

D'une prairie à un théâtre de verdure



LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE EN THÉÂTRE DE VERDURE AVANCENT À BON RYTHME ET ENTRENT DANS LEUR PHASE FINALE.

La livraison de ce nouvel équipement est prévue début juin. Accessible au public depuis la rue de l'Église, où un parking a été aménagé, le site sera également desservi pour les piétons depuis la rue de Kercousin. Cet espace, largement végétalisé, a fait l'objet de la plantation de 80 arbres et arbustes ainsi que de 1 200 m² de couvre-sols et massifs buissonnants. « Une animation est prévue le vendredi 10 juillet pour inaugurer ce nouveau lieu convivial » précise Karine DUBOT, adjointe au maire en charge de la vie culturelle. Les habitants sont invités à s'approprier cet espace de nature, propice à la détente et aux moments partagés.



PLACES ASSISES AU THÉÂTRE DE VERDURE

Réfection du skate-park

CET HIVER, L'ESPACE DU SKATE-PARK A ÉTÉ RÉNOVÉ.

Certains éléments défectueux ou cassés ont été remplacés. Il a été agrémenté de 2 nouveaux modules : une double vague et un spine permettant de réaliser des sauts et de passer d'un côté à l'autre de la structure.

« C'est un investissement de 28 880 € pour la collectivité afin que nos jeunes skateurs, trottirider ou rollers freestyle puissent continuer de s'amuser en toute sécurité » informe Jean-François CARADEC, conseiller municipal délégué aux sports.



Les huisseries sont changées à l'Hôtel de Ville

LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES SONT DÉSORMAIS ACHEVÉS.

« Au-delà de l'objectif initial d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, cette opération apporte une réelle valorisation esthétique, offrant un aspect plus moderne et harmonieux » précise Gérard BRION, adjoint à l'urbanisme. Le bâtiment bénéficie ainsi d'un véritable rajeunissement. Dans la continuité, une étude est engagée pour un ravalement complet du site, envisagé l'année prochaine.

ACTUALITÉS



17^e édition Festi'Vent et lancement de la saison

FESTI'VENT LANCERA LA SAISON ESTIVALE LES 20 ET 21 JUIN.

« Nous avons le plaisir d'accueillir cette année les délégations des Pays-Bas, du Vietnam et de Grande Bretagne, symbole d'échanges et de convivialité » confie Karine DUBOT, adjointe en charge de la vie culturelle. Au programme : concert tribute Indochine, cerfs-volants géants, ballets aériens et déambulations sur la plage des Bretons.

NOUVEAUTÉ ESTIVALE 2026 : le Théâtre de Verdure de Trescalan sera animé avec de l'impro, du théâtre, un comedy club et du cinéma en plein air. Les animations de l'été reviennent dans une formule renouvelée, aussi bien sur la place du marché que sur le terre-plein des Bretons. Le programme complet sera bientôt dévoilé. Nous vous attendons nombreux !



DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TURBALLAISES (SANS CCAS)

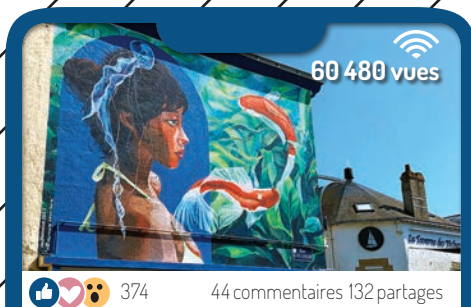
Coupe des Muscadets

CETTE ANNÉE LA VILLE ACCUEILLERA LA COUPE DE FRANCE DES MUSCADETS.

Un événement majeur de la voile légère organisé par l'association des Propriétaires de Muscadets accompagnée par la Société des Régates Turballaises (SRT). Cette compétition réunira les équipages de la mythique classe Muscadet, embarcations emblématiques de la voile française. L'événement se déroulera du 10 au 14 juillet.



Vu sur les réseaux



Suivez-nous

@villelaturballe

villedelaturballe

ville de la turballe



Ville de La Turballe

28 avril, 08:00

Nouvel appel à candidatures pour la réalisation d'une fresque murale sur la façade de l'Ecole de Voile.

Marie-Claire Desbordes

De magnifiques fresques qui égayent et enchantent notre quotidien



Catherine Parize

Jadore ces jolies fresques colorées qui donnent beaucoup de gaieté!

Permis piéton pour les enfants de l'école Jules Verne

**LES 23 ÉLÈVES DE CE2
ONT PASSÉ AVEC BRIO LEUR
PERMIS PIÉTON JUSTE AVANT
LES VACANCES DE PRINTEMPS.**



« Étape importante dans la vie d'un jeune citoyen, le permis piéton permet de transmettre un premier apprentissage de la sécurité routière » confie Michaël JEAN-BAPTISTE, conseiller municipal délégué à la sécurité. Ce sont les policiers municipaux de la commune, avec l'institutrice des élèves, qui ont organisé le programme : théorie avec leur institutrice et pratique/évaluation avec les policiers municipaux. Bravo à tous les lauréats qui passeront prochainement leur permis vélo !



La saison estivale est lancée !

LA MAISON DE L'ENFANCE PROPOSE UN ÉTÉ 2026 RICHE EN DÉCOUVERTES, PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA NATURE, DES SCIENCES ET DU VIVRE-ENSEMBLE, POUR LES ENFANTS DE 3 À 15 ANS ET PLUS.

En juillet, les animations inviteront à un voyage autour du monde à travers la faune, la flore et les milieux naturels. En août, place aux sciences et à l'expérimentation avec des ateliers créatifs, ludiques et sportifs. Activités, sorties, projets collectifs et temps forts rythmeront cet été éducatif, créatif et fédérateur, porté par une équipe engagée au service des familles.



Nouveau président

CHEZ LES SONNEURS DE LA TURBALLE.

Jean-Yves JÉGOU a été élu président des Sonneurs de La Turballe. Il succède à Alain YVERNOGEOU (malheureusement décédé cette année). Monsieur JÉGOU est également le nouvel édile du Croisic.

Nouveaux agents

Pôle Sécurité & Environnement

- Baptiste JEHANNO
Agent de police municipale
- Alexis KROL
Agent de police municipale
- Nicolas RODRIGUES
Agent de police municipale

Pôle Technique & Aménagement

- Sandrine BROSSE-YVELIN
Adjoint administratif (urbanisme)
- Grégory VASSEUR
Adjoint Technique (espaces verts)

Pôle Enfance, Jeunesse & Éducation

- Lorina MOUCHET
Volontaire - service civique (maternelle)

Nouveaux commerçants

• NATURA TROTT

Balades en trottinettes électriques

4 rue Saint-François

f natura-trott.fr

• LES DÉLICES D'ADÈLE

Distributeur automatique de pizza

Rue de Roëlle

Changement de propriétaire

• **MAISON TROIS** Boulangerie

85 rue du Maréchal Juin

☎ 02 40 23 31 26

(anciennement Boulangerie Maleuvre)

• LA TURBULENTE

Brasserie

Place du marché

☎ 06 76 02 74 99

Mobilité Solidaire

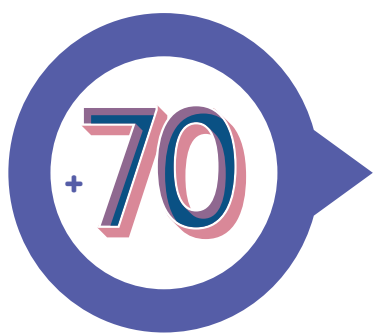
L'association Horizon des ans propose un transport de proximité.

**DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 10H À 17H.**

Une participation de 10 € aux frais de service est demandée annuellement.

Plus d'infos : ☎ 07 67 43 74 14

VIE COMMUNALE



HABITANTS PAR AN
DE 2017 À 2023

ACHAT GROUPE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

RÉDUIRE LE COÛT DES FACTURES D'ÉNERGIE GRÂCE AU REGROUPEMENT DES HABITANTS D'UNE MÊME COLLECTIVITÉ ?

C'est la proposition portée, pour la seconde fois, par la Ville de La Turballe, en collaboration avec ECODIGO (anciennement sous le nom de Wikipower), experte dans l'organisation d'achats groupés d'énergie, et prestataire de l'opération de 2024.

La Ville de La Turballe organise une nouvelle fois, une action collective et concrète pour renforcer le pouvoir d'achat de ses habitants : un achat groupé d'électricité et de gaz. Ce dispositif tend à rassembler un maximum de foyers et de petites entreprises afin de mettre des fournisseurs en concurrence et d'obtenir des offres tarifaires avantageuses qui soient sécurisantes et qui intègrent de l'électricité 100 % d'origine renouvelable.



LES DATES IMPORTANTES

PRÉINSCRIPTIONS JUSQU'AU

31 mai 2026

TRANSMISSION DES OFFRES À PARTIR DU

10 juin 2026

SOUSCRIPTIONS DU

10 AU 30 juin 2026

Le coût des factures d'énergie a fortement augmenté ces dernières années sous l'effet de différentes crises (géopolitiques et énergétiques) et l'évolution des prix de l'énergie reste incertaine. La fin du dispositif ARENH au 31 décembre 2025, qui permettait de limiter une partie du prix de l'électricité, soulève encore des interrogations.

Dans ces circonstances, utiliser de l'énergie, voire simplement se chauffer en hiver, représente une charge importante dans le budget des foyers.

Dans ce contexte, l'achat groupé représente une solution pour les foyers du territoire. En effet, la Ville de La Turballe et son prestataire technique, souhaitent rassembler le plus grand nombre de ménages pour obtenir des tarifs plus avantageux sur les prix de l'électricité et du gaz, grâce au poids du nombre.

Conseils municipaux

PROCHAINES DATES 2026

26 mai, 30 juin, 15 septembre,
20 octobre et 15 décembre.



Retrouvez tous les conseils
municipaux sur la chaîne
« Ville de La Turballe »

Les comptes-rendus des conseils
municipaux sont disponibles en
mairie et sur laturballe.fr



Convention CPIE

LA COMMUNE DE LA TURBALLE
POURSUIT SON ENGAGEMENT
EN FAVEUR DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN
RENOUVELANT LA CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION CPIE LOIRE
OCÉANE.

L'association reconnue pour son expertise en matière d'éducation à l'environnement et de développement durable, reste un partenaire privilégié. « *Implanté localement, ces actions participent pleinement à l'intérêt général et aux politiques locales de développement durable, notamment pour le Pavillon Bleu* » confie Elisabeth LEGUIL, adjointe au Maire, en charge de l'environnement.

PAROLE DES ÉLUS

Groupe majoritaire

Chères Turballaises, chers Turballais,

Ce bulletin marque le début d'un nouveau mandat et, avec lui, d'un dialogue que nous souhaitons régulier et sincère.

Vous nous avez confié la responsabilité de conduire l'action municipale. Nous l'assumerons avec engagement, proximité et sens de l'intérêt général, avec la volonté constante de rester à l'écoute du terrain.

La Turballe est une commune au caractère affirmé : un port et une côte vivante, des marais et des paysages préservés, une vie associative dense. C'est une ville où il fait bon vivre, et notre mission est de protéger et faire grandir cette qualité de vie qui fait notre identité.

Notre cap est clair : améliorer la qualité de vie quotidienne, renforcer la sécurité et la propreté, accompagner les

familles, les jeunes et les aînés, soutenir nos commerces, notre port, nos associations, et préserver ce qui fait l'identité de La Turballe : son littoral, ses marais, son histoire maritime et son esprit village.

La majorité municipale est déjà pleinement engagée dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence. Nous voulons faire vivre une méthode fondée sur l'écoute, la concertation et le respect de chacun.

Ce mandat doit être celui d'une action utile, fidèle aux engagements pris devant les Turballaises et les Turballais. Nous avancerons avec une exigence constante : dire ce que nous faisons, expliquer pourquoi nous le faisons, et rendre compte de l'avancement de notre action.

Avec engagement,
La majorité municipale

Groupe de l'opposition

La Turballe Autrement, composé de 5 élus, fait le choix de la responsabilité et de l'engagement au service des Turballaises et des Turballais.

Nous siégeons dans toutes les commissions municipales afin d'assurer une représentation active et constructive de celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Notre volonté est de participer à des projets réalistes, utiles et tournés vers l'avenir de notre commune, dans un esprit de dialogue et de travail collectif.

Tout en restant force de proposition, nous exercerons pleinement notre rôle d'opposition avec vigilance, exigence et fermeté, toujours au service de l'intérêt général et de l'avenir de La Turballe.



Festi' Vent

LA TURBALLE

17^e
ÉDITION

CERFS-VOLANTS &
SPECTACLES DE RUE



JUIN 2026

WEEK-END 20&21

QUE FAIRE
À LA TURBALLE ?

BIENVENUE
à La Turballe